

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-quinzième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 28 novembre 2005 à 12 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 28 novembre 2005 à 12 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉS :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
PRÉSEAUULT, Paul - Directeur du Service des ressources humaines & financières	X	
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général		X

En l'absence du secrétaire général, madame Linda DuPont agit à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente réunion.

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 15.

Il est proposé par madame Francine Rancourt, appuyé par monsieur Serge Labine, de nommer madame Linda DuPont comme secrétaire d'assemblée.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Approbation de la Procédure administrative d'acquisition de biens et services
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006
- 4.- Approbation d'un protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières
- 5.- Période d'information et questions
- 6.- Dépôt de documents
 - 6.1 Évaluation de l'offre de formation en gestion de projet à l'UNAPEC
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Approbation de la Procédure administrative d'acquisition de biens et services

Le Conseil d'administration, à sa réunion du 14 novembre 2005, a adopté la Politique révisée d'acquisition de biens et services (résolution 293-CA-4283) et a convenu que le Comité exécutif soit responsable d'approuver la Procédure administrative d'acquisition de biens et services.

Il est donc recommandé d'approuver la procédure.

Monsieur Paul Préseault, directeur du Service des ressources humaines et financières, présente au Comité la « Procédure administrative d'acquisition de biens et services » datée du 23 novembre 2005.

Le Comité demande que les modifications suivantes soient apportées au paragraphe 16 de la Procédure, intitulé « Services professionnels » :

- enlever le deuxième alinéa concernant le principe de l'alternance;

- modifier le dernier alinéa afin que le Service des ressources humaines et financières dépose deux fois par année une liste de tous les contrats octroyés;
- modifier l'Annexe 1 afin que celle-ci soit conforme au paragraphe 16 de la Procédure.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CX-1203 concernant l'approbation de la Procédure administrative d'acquisition de biens et services, laquelle est jointe en appendice.

3.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 30 novembre 2005 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

Le directeur du Service des ressources humaines et financières informe les membres du Comité exécutif qu'une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 30 novembre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été ainsi que celles de l'automne sont connues. De plus, nous sommes en mesure d'évaluer l'impact des postes vacants et des différentes absences à long terme sur le budget de la masse salariale.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 45 352 000 \$ au budget révisé comparativement à 45 187 000 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 165 000 \$.

Suite à l'entente relative au financement des stages pour le baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) intervenue entre l'UQO et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais, une somme de 100 000 \$ sera octroyée pour l'exercice 2005-2006, montant qui n'était pas prévu au budget.

Le financement de la clientèle étudiante a été ajusté :

- l'augmentation prévue passe de 3% à 1%, selon les données des trimestres d'été et d'automne;
- le financement à 100% de la variation de clientèle, selon les règles budgétaires approuvées par le MELs, versus un financement budgété originalement à 58%.

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges, incluant celles des entreprises auxiliaires, totalisent 47 769 000 \$ comparativement à 47 922 000 \$ établie au budget initial adopté en mai dernier, soit une diminution de 153 000 \$.

Les prévisions au niveau de la masse salariale ont été revues pour tenir compte du personnel en place en novembre ainsi que les estimations des postes vacants qui avaient initialement été prévues sur la base d'un salaire moyen. La

révision de ces prévisions inclut les mesures de la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des professeurs et professeures concernant la dotation des postes vacants. En ce qui a trait aux chargés de cours, la masse salariale a été maintenue à son niveau original.

Par conséquent, l'économie salariale prévue originalement a été ajustée à 1 220 000 \$ comparativement à 800 000 \$, soit un écart supplémentaire de 420 000 \$.

Également, une somme de 108 000 \$ a été ajoutée, correspondant à un déboursé en dommages et intérêts suite à une cause en arbitrage. Ce déboursé sera présenté au Conseil d'administration du 19 décembre 2005.

Suite à une lettre reçue du MELIS en date du 26 octobre 2005, nous avons ajouté un montant de 129 000 \$ couvrant un remboursement au gouvernement suite à la grève des chargés de cours.

Finalement, des corrections budgétaires au niveau des sciences infirmières ainsi que pour l'intégration des chargés de cours ont été effectuées pour un montant totalisant 30 000\$.

Les avantages sociaux ont été recalculés selon les taux réels observés en septembre 2005.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2005-2006 (`000)	Budget révisé 2005-2006 (`000)	Écart (`000)
Produits			
de fonctionnement	45 187 \$	45 352 \$	165 \$
Charges			
de fonctionnement	47 922 \$	47 769 \$	153 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-2 735 \$	-2 417 \$	318 \$

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Basée sur ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 2 417 000 \$, soit une réduction de 318 000 \$ comparativement au budget initial.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CX-1204 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

4.- Approbation d'un protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le protocole d'entente type fait suite à plus d'une année de discussion et de partenariat avec divers milieux de santé et de services sociaux des Laurentides : un certain nombre d'activités sont déjà planifiées pour l'année 2005-2006. Le protocole vise à formaliser les liens de collaboration en enseignement et en recherche entre l'Université et les Centres de santé et de services sociaux. Actuellement, trois centres sont intéressés à signer un tel protocole : le CSSS Rive Nord de Mirabel (Saint-Jérôme), le CSSS Des Sommets (Sainte-Agathe) et le CSSS des Deux montagnes Sud Mirabel (Sainte-Adèle). Des discussions sont en cours avec les cinq autres CSSS de la région des Laurentides. Chacune des ententes signées aurait une durée de cinq ans.

L'entente vise à favoriser la réalisation d'activités conjointes de recherche et de formation dans le domaine des sciences infirmières. En matière de recherche, l'entente vise à permettre la participation réciproque de chercheurs de l'Université et des milieux à des demandes de subvention et des projets de recherche. En matière de formation, les milieux s'engagent à accueillir les stagiaires en sciences infirmières de l'UQO selon une formule de préceptorat sans frais pour l'UQO, tandis que l'UQO s'engage à collaborer à la formation continue des infirmières des milieux. Les professeures de l'UQO en sciences infirmières seront particulièrement impliquées dans ces activités de recherche et de formation. La directrice du Département des sciences infirmières sera responsable de la mise en œuvre des ententes qui seront signées.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Comité que chacune des ententes signées va contribuer à réduire le coût de la formation pratique en sciences infirmières au Centre de Saint-Jérôme puisque chaque préceptorat implique actuellement un déboursé de 250 \$ par stagiaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CX-1205 concernant l'approbation d'un protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

5.- Période d'information et questions

Journal Le Choix de Mont-Laurier

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Comité qu'un article a été publié par le Journal Le Choix de Mont-Laurier concernant le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire offert par l'UQO. L'article faisait référence à la décision de l'Université de ne pas démarrer une nouvelle cohorte en septembre 2005. Cet article s'avère préjudiciable pour l'image de l'UQO.

6.- Dépôt de document**Évaluation de l'offre de formation en gestion de projet à l'UNAPEC**

Le Conseil d'administration de l'UQO approuvait, le 26 avril 2001, un protocole d'entente entre l'UQO et l'UNAPEC. L'objectif de cette entente était d'offrir les programmes de gestion de projet de l'UQO aux étudiants dominicains.

Les parties avaient convenu de procéder à une évaluation des résultats du projet avant le lancement de nouvelles cohortes. Cette évaluation est déposée au Comité pour information.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Comité que des 27 candidatures retenues par l'UQO pour la maîtrise en gestion de projet, 20 candidats ont déjà reçu leur diplôme et leurs résultats académiques étaient en moyenne supérieurs à ceux constatés dans nos programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Comité que les paramètres financiers de l'entente ont été revus afin d'assurer la viabilité financière de l'opération. Une nouvelle cohorte devrait être offerte dès la fin de l'automne 2005.

7.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 19 décembre 2005 à 18 h, si besoin il y a.

8.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Francine Rancourt, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 45.

Le président

Le secrétaire d'assemblée